



Opposition à une ordonnance pénale contraventionnelle

Par **Stefbk**, le **13/03/2021** à **05:36**

BONJOUR 😊 à tous et merci pour ce forum !

Reçu le 8 mars 2021 une ordonnance pénale contraventionnelle pour stationnement + circulation dans une forêt hors des routes et chemins (Art. r.163-6 AL.2 C. Forestier & Art. L.362-1 AL.1). On me demande 431euros pour un fait « commis » le 16 août 2020 (2 amendes à 200 euros + frais de procédure).

Je suis retourné sur les lieux (j'habite à 10 km) et, photos à l'appui (que je peux partager), j'étais garé à 20 mètres de la route sur ce qui ressemble plus à une aire de stationnement qu'à un espace naturel (et absolument aucun panneau d'indication).

Je souhaite faire opposition, car outre le fait que je n'ai pas beaucoup de moyens, ce montant me paraît totalement disproportionné et injuste. Quelles sont mes chances de voir ce montant au moins baisser fortement ?

Concernant la lettre d'opposition, est-il judicieux d'y présenter déjà des arguments et des photos, ou est-il préférable de rester simple tout en demandant à consulter le dossier ?

Si j'étaye ma lettre avec des arguments, ceux-ci sont-ils examinés et ajoutés au dossier ? Cela m'arrangerait dans le sens où je suis plus à l'aise à l'écrit qu'à l'oral.

Je n'ai jamais été condamné avant et n'ai connu jusqu'à présent que quelques PV de radar pour vitesse légèrement au-dessus, et ai actuellement tous mes points.

Merci de m'avoir lu et un bon samedi à tous.

Par **Tisuisse**, le **13/03/2021** à **09:20**

Bonjour,

Question déjà posée sur un autre forum et réponse obtenue.